MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AGENDA DE LA FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018

HORAIRES	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
8H–9H	- Présentations - **PRETEST**	**Module 2** : Le suivi psycho-social de l'adolescent	**Module 4** : Gestion de la classe en liberté
9H–10H	**Module 1** : Connaissance de l'adolescent	**Module 2** : Le suivi psycho-social de l'adolescent	**Module 4** : Gestion de la classe en liberté
10H -11 H	**Module 1** : Connaissance de l'adolescent	**Module 2** : La protection de l'adolescent	**EXERCICES SUR DES CAS PRATIQUES**
11H-12H	**Module 1** : Pratiques éducatives	**Module 2** : Les activités socio-éducatives	**EXERCICES SUR DES CAS PRATIQUES**
12H-14H	**PAUSE**	**PAUSE**	**PAUSE**
14H -15H	**Module 1** : Cadre historique du métier d'Educateur	**Module 3** : Principes de l'Administration générale	**POSTEST**
15 H–16H	**Module 1** : Cadre réglementaire du métier d'Educateur	**Module 3** : Principes de l'Administration générale	**EVALUATION**
16H-17H	**Module 1** : Les Fonctions de l'Educateur	**Module 3** : Déontologie du métier d'Educateur	

Module 1 : Généralités sur le métier d'Educateur

Module 2 : Suivi psychosocial de l'adolescent en situation d'apprentissage

Module 3 : Principes d'Administration scolaire et déontologie du métier d'Educateur

Module 4 : La gestion de la classe en liberté : gestion de la classe dont le professeur est absent ou largement en retard

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018

PRETEST

NB : Cochez la ou les cases correspondant à la ou les bonne (s) réponse (s)

1/ Pour l'éducation des élèves le Surveillant utilisait :

☐ A Des pratiques éducatives faibles

☐ B Des pratiques éducatives souples

☐ C Des pratiques éducatives rigides

2 / En quelle année l'Etat a-t-il créé l'emploi d'Educateur des Lycées et Collèges par voie réglementaire :

☐ A 1960

☐ B 1970

☐ C 1972

3 / Les missions des Educateurs sont :

☐ A La surveillance des devoirs de classe

☐ B Le suivi psycho-social de l'élève

☐ C L'animation socio éducative

☐ D La gestion de la scolarité

☐ E L'appui à l'action pédagogique

☐ F L'encadrement des élèves

4/ L'adolescence c'est l'âge compris :

☐ A Entre 8 - 9 ans et 17 – 18 ans

☐ B Entre 11 – 12 ans et 21 – 22 ans

☐ C Entre 15 – 16 ans et 24 – 25 ans

5/ La puberté c'est la tranche l'âge de :

☐ A 10 à 11 ans

☐ B 12 à 14 ans

☐ C 16 à 17 ans

6/ Les caractéristiques de l'adolescent (e) :

☐ A La maîtrise de soi

☐ B L'apparition des éjaculations et des menstrues

☐ C La révolte envers les adultes

7/ Dans les pratiques éducatives rigides :

☐ A L'Educateur écoute l'adolescent

☐ B L'Educateur est autoritaire

☐ C L'Educateur laisse l'élève faire ce que bon lui semble

8/ Dans les pratiques éducatives souples :

☐ A L'Educateur encadre l'élève par la contrainte

☐ B L'Educateur n'a aucune personnalité

☐ C L'Educateur est le confident de l'adolescent

9/ Dans les pratiques éducatives faibles :

☐ A L'Educateur décide de la conduite à tenir par l'élève

☐ B L'Educateur échange de façon permanente avec l'adolescent

☐ C L'Educateur laisse une totale autonomie d'action à l'élève

10/ Le Règlement Intérieur est élaboré par :

- ☐ A L'Educateur
- ☐ B Le Conseil Intérieur
- ☐ C Le Directeur des Etudes
- ☐ D Le Conseil de Classe

11/ La violence dans les établissements scolaire est causée par :

- ☐ A La consommation des stupéfiants par les élèves
- ☐ B L'absence des activités socio-éducatives
- ☐ C Par l'absence de la police dans les écoles

12/ L'Educateur est membre statutaire

- ☐ A Du Conseil Intérieur
- ☐ B Du Conseil de Discipline
- ☐ C Du Conseil d'Enseignement

13/ Qui peut exclure un élève de l'établissement pour trois jours pour cause d'indiscipline :

- ☐ A Le Fondateur
- ☐ B L'Educateur
- ☐ C Le Conseil de Discipline
- ☐ D Le Directeur des Etudes
- ☐ E Le Conseil Intérieur

14/ Une élève en grossesse

- ☐ A est exclue définitivement de l'établissement
- ☐ B est autorisée à reprendre sa scolarité
- ☐ C peut continuer à suivre les enseignements

15/ Qu'appelle-t-on les compétences de vie courante

☐ A Le civisme

☐ B La vie scolaire

☐ C La politesse

16/ L'Educateur a pour rôle :

☐ A Comprendre le conflit

☐ B Exclure l'élève à la base du conflit de l'école

☐ C Prévenir le conflit

17/ Le suivi individualise

☐ A Est une pratique éducative

☐ B Est une technique d'expression

☐ C Est une technique éducative

18/ L'Educateur qui ne contrôle pas régulièrement le cahier d'appel commet :

☐ A une faute de service

☐ B une faute personnelle

☐ C Faute collective

19/ L'Educateur qui exerce des violences sur un élève commet :

☐ A une faute personnelle

☐ B une faute de service

☐ C une faute collective

20/ L'Educateur qui a des rapports sexuels avec une élève commet :

☐ A Faute personnelle

☐ B Faute de service

☐ C Faute institutionnelle

EVALUATION DE LA FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018 PAR LES AUDITEURS

I/ IMPRESSION GENERALE

Très bonne	Bonne	Moyenne	Insuffisante

II/ L'ATELIER A T – IL COMBLE VOS ATTENTES ?

Oui	Un peu	Non

III/ COMMENT AVEZ-VOUS TROUVE LA FORMATION ?

Très bonne	Bonne	Moyenne	Insuffisante

IV/ COMMENT AVEZ-VOUS TROUVE L'ORGANISATION ?

Très bonne	Bonne	Moyenne	Insuffisante

V/ VOS BESOINS EN FORMATION

VI/ VOS SUGGESTIONS POUR UNE MEILLEUR ORGANISATION D'ATELIER.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018

IDENTIFICATION DE L'AUDITEUR

NOM :…….

PRENOM (S) :……...

ETABLISSEMENT :……

DIPLÔME (S) :……..

AUTRES FORMATIONS :…….

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :……

CONTACT (S):…….

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORMATION DES EDUCATEURS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SESSION 2018

POSTEST

NB : Cochez la ou les cases correspondant à la ou les bonne (s) réponse (s)

1/ Pour l'éducation des élèves le Surveillant utilisait :

☐ A Des pratiques éducatives faibles

☐ B Des pratiques éducatives souples

☐ C Des pratiques éducatives rigides

2 / En quelle année l'Etat a-t-il créé l'emploi d'Educateur des Lycées et Collèges par voie réglementaire :

☐ A 1960

☐ B 1970

☐ C 1972

3 / Les missions des Educateurs sont :

☐ A La surveillance des devoirs de classe

☐ B Le suivi psycho-social de l'élève

☐ C L'animation socio éducative

☐ D La gestion de la scolarité

☐ E L'appui à l'action pédagogique

☐ F L'encadrement des élèves

4/ L'adolescence c'est l'âge compris :

☐ A Entre 8 - 9 ans et 17 – 18 ans

☐ B Entre 11 – 12 ans et 21 – 22 ans

☐ C Entre 15 – 16 ans et 24 – 25 ans

5/ La puberté c'est la tranche l'âge de :

☐ A 10 à 11 ans

☐ B 12 à 14 ans

☐ C 16 à 17 ans

6/ Les caractéristiques de l'adolescent (e) :

☐ A La maîtrise de soi

☐ B L'apparition des éjaculations et des menstrues

☐ C La révolte envers les adultes

7/ Dans les pratiques éducatives rigides :

☐ A L'Educateur écoute l'adolescent

☐ B L'Educateur est autoritaire

☐ C L'Educateur laisse l'élève faire ce que bon lui semble

8/ Dans les pratiques éducatives souples :

☐ A L'Educateur encadre l'élève par la contrainte

☐ B L'Educateur n'a aucune personnalité

☐ C L'Educateur est le confident de l'adolescent

9/ Dans les pratiques éducatives faibles :

☐ A L'Educateur décide de la conduite à tenir par l'élève

☐ B L'Educateur échange de façon permanente avec l'adolescent

☐ C L'Educateur laisse une totale autonomie d'action à l'élève

10/ Le Règlement Intérieur est élaboré par :

- ☐ A L'Educateur
- ☐ B Le Conseil Intérieur
- ☐ C Le Directeur des Etudes
- ☐ D Le Conseil de Classe

11/ La violence dans les établissements scolaire est causée par :

- ☐ A La consommation des stupéfiants par les élèves
- ☐ B L'absence des activités socio-éducatives
- ☐ C Par l'absence de la police dans les écoles

12/ L'Educateur est membre statutaire

- ☐ A Du Conseil Intérieur
- ☐ B Du Conseil de Discipline
- ☐ C Du Conseil d'Enseignement

13/ Qui peut exclure un élève de l'établissement pour trois jours pour cause d'indiscipline :

- ☐ A Le Fondateur
- ☐ B L'Educateur
- ☐ C Le Conseil de Discipline
- ☐ D Le Directeur des Etudes
- ☐ E Le Conseil Intérieur

14/ Une élève en grossesse

- ☐ A est exclue définitivement de l'établissement
- ☐ B est autorisée à reprendre sa scolarité
- ☐ C peut continuer à suivre les enseignements

15/ Qu'appelle-t-on les compétences de vie courante

☐ A Le civisme

☐ B La vie scolaire

☐ C La politesse

16/ L'Educateur a pour rôle :

☐ A Comprendre le conflit

☐ B Exclure l'élève à la base du conflit de l'école

☐ C Prévenir le conflit

17/ Le suivi individualise

☐ A Est une pratique éducative

☐ B Est une technique d'expression

☐ C Est une technique éducative

18/ L'Educateur qui ne contrôle pas régulièrement le cahier d'appel commet :

☐ A une faute de service

☐ B une faute personnelle

☐ C Faute collective

19/ L'Educateur qui exerce des violences sur un élève commet :

☐ A une faute personnelle

☐ B une faute de service

☐ C une faute collective

20/ L'Educateur qui a des rapports sexuels avec une élève commet :

☐ A Faute personnelle

☐ B Faute de service

☐ C Faute institutionnelle